

MERCOSUL

Marché commun du Sud

Source: Encyclopédie universalis

Signé le 26 mars 1991 entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, cet accord avait pour but de créer un marché commun entre les pays du Sud. Il est entré en vigueur le 31 décembre 1994.

En 2006, le Venezuela devient le 5^e membre permanent.

MEMBRES PERMANENTS

Argentine
Brésil
Paraguay
Uruguay
Venezuela

MEMBRES ASSOCIÉS

Bolivie
Chili
Pérou en 2003
Équateur en 2004
Colombie en 2004

LE MODÈLE MERCOSUR

Les concepteurs de l'accord donnant naissance au Mercosur ont dès le départ, adopté une approche prudente et pragmatique de l'intégration régionale. A la convergence rigide entre les États, ils préfèrent procéder produit par produit, prévoyant des dérogations aux règles communes de baisse des tarifs douaniers, à la demande de l'un

des membres. Des clauses de sauvegarde sont prévus pour protéger les produits des pays concernés en relevant des taxes douanières de manière unilatérale.

ÉTAT DES LIEUX

Le Mercosur a la dimension d'un continent (5 fois l'Union européenne). Il dispose des ressources considérables et englobe une zone géographique de 12 millions de km² et deux bassins hydrographiques : le bassin amazonien et celui de Rio de la Plata.

Sa population était de plus de 255 millions d'habitants en 2005 sans compter ceux des États qui sont associés.

Ce marché régional représente :
43 % de la population
60 % de sa superficie
55 % du PIB régional
64 % du commerce extérieur total
50 % des importations de l'UE en provenance de cette zone
45 % des exportations de l'UE vers cette zone
43 % des investissements directs étrangers



- PAYS ADHÉRENTS
- PAYS ASSOCIÉS ET CANDIDATS À L'ADHÉSION
- PAYS ASSOCIÉS NON CANDIDATS À L'ADHÉSION

NATIONS
EMERGENTES

www.nations-emergentes.org